

# Emergence : les trophées de l'entreprise

## Agenda non classé

### Présentation du dispositif

#### — Description

Ce concours récompense les meilleures pratiques dans les catégories suivantes :

- **Jeune entreprise** : récompense une entreprise créée entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2023 qui affiche des résultats économiques encourageants ou dont le développement s'appuie sur un projet innovant,
- **Entreprise de l'année** : récompense un dirigeant pour son parcours exceptionnel et pour la performance de son entreprise dans le cadre d'une stratégie de développement. Une attention particulière sera portée sur les entreprises qui ont plus de 3 ans d'activité.
- **Reprise d'entreprise** : récompense le candidat qui aura repris une entreprise depuis moins de 5 ans. Ce prix distingue et souligne le talent, le dynamisme, le courage, la ténacité de celles et ceux qui ont permis à l'entreprise de se développer,
- **Prix coup de cœur du public** : récompense une entreprise qui aura été choisie par le public pendant la soirée. Il concerne uniquement les entreprises nommées à l'une des 3 catégories précédemment citées et non lauréate.

Un prix Graine d'entrepreneur qui récompensera un ou des étudiants pour un projet de création d'entreprise.

Une entreprise peut candidater dans plusieurs catégories, à condition de remplir un dossier par catégorie.

#### — Candidats

Les trophées s'adressent à toutes les entreprises (toutes tailles et tous secteurs d'activité confondus) .

Peuvent candidater les entreprises qui :

- ont leur siège social ou un établissement dans le département de Charente-Maritime,
- exerce leur activité sous forme de société (EURL, SARL, SA, SAS, COOP ou autres) en entreprise individuelle ou sous forme de groupement d'entreprise.

#### — Dotations

Les récompenses restent à définir.

### Déposer son dossier

- <https://emergence.charente-maritime.cci.fr/categories/>